

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N°D/97/ ⁰¹⁵ /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DU CENTRE DE PROMOTION
ET DE DEVELOPPEMENT MINIER.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 nommant les
Membres du Gouvernement modifié par le Décret
D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ;

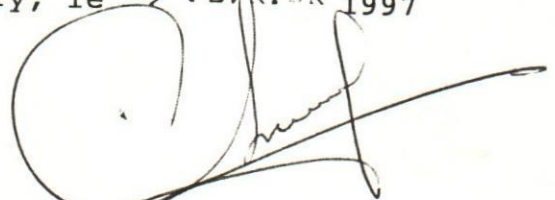
VU Le Décret D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996 portant
attributions des Membres du Gouvernement,

D E C R E T E

Article Premier : Monsieur Morciré SYLLA, précédemment
Directeur Général du Bureau Guinéen de Géologie Appliquée
au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Energie, est
nommé Directeur Général du Centre de Promotion et de
Développement Miniers.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de
sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République.

Conakry, le 10 FEVRIER 1997



GENERAL LANSANA CONTE